81e ANNEE. — N° 73. MERCREDI 25 JUIN 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c. | Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 3 fr. 50
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

PENDANT QUE SE PASSENT CES CHOSES !

Il se passe dans le monde certains événements formidables sur lesquels il est, si l'on peut dire, urgent de se taire. Notre position nous impose de ne rien faire, notre intérêt nous recommande d'en parler le moins possible... Tandis qu'il est des choses auxquelles nous sommes directement et immédiatement intéressés...

En juin 1940, à Bordeaux, Pétain, inébranlable au milieu de tout le reste en déroute, tranquille et solide comme un roc dans la débâcle générale, Pétain précisa d'un mot net l'endroit où bifurquaient les deux voies : celle du devoir et celle de la défection. Tandis que Lebrun, Jeanneney et Herriot, notre Trinité présidentielle, s'étaient réservés juste assez de pouvoir pour ordonner leur lâchage ; tandis que Paul Reynaud et son équipe de ministres débandés, dont le cœur avait déjà déserté, n'aspiraient qu'à fuir, à abandonner la Patrie, le Maréchal déclara que ce n'est pas en le quittant qu'on sert son pays !

Entendu à temps, ce dur avertissement eût sauvé un certain nombre de Français du déshonneur où ils ont sombré sans retour ! Il les eût empêché de prendre la mauvaise voie. L'émigration mène à la trahison par un irrésistible enchaînement. Sur cette pente fatale, enrôlés au service de l'Angleterre, nos émigrés gaullistes en sont venus, comme les émigrés de la Révolution sous les ordres de Brunswick, à porter les armes contre la France.

Ce qu'ils viennent de faire en Syrie, c'est le crime inexpiable ! De voir là-bas, au milieu d'étrangers qui nous assaillent, des Français égarés combattre nos soldats fidèles, c'est entre tant d'épreuves la plus amère.

Mais la superbe résistance des nôtres, c'est le premier sujet de fierté qui vient à la France depuis les sombres jours ! Pardessus la défaite, ils ont renoué les traditions de gloire ! Ils relèvent la Patrie de son humiliation et elle se sent comme un peu réhabilitée par l'admiration que soulève partout leur courage, où le monde retrouve la France telle qu'il l'avait toujours connue ! Nos soldats n'ont pas choisi leurs ennemis. Ils ne sont pas comptables du sang fraternel qui coule là-bas. Ils sont innocents autant qu'ils sont héroïques et leur mérite est plus grand parce que leur devoir est plus cruel !

On voudrait qu'ils pûssent sentir battre près d'eux le cœur de la Patrie et que son esprit les anime dans leurs rudes combats et qu'elle souffre de leurs souffrances et qu'il y a autant de larmes que de bénédictions dans l'hommage de reconnaissance dont elle entoure leurs sacrifices.

Ils sont séparés de nous par des obstacles infranchissables, sans autres secours possibles que ceux de l'aviation et c'est seulement par la supériorité du courage qu'ils compensent l'infériorité du nombre et du matériel sur quoi comptaient, pour les réduire d'un seul coup, leurs lâches agresseurs !

Ceux-ci s'étaient fait précéder par une vague de gaz empoisonnés, par une ignoble propagande de lâcheté, engageant ces soldats à une défection qui eût un peu excusé la leur. Pour préparer la voie aux chars d'assaut, ils répandaient, parmi les combattants qu'ils allaient attaquer, d'infâmes libellés, de sales papiers qui faisaient appel aux sentiments de peur et de cupidité. Quel triomphe pour eux s'ils avaient réussi et quelle honte pour la France si elle s'était montrée incapable de défendre son empire colonial comme elle s'y était engagée par l'armistice, si nos vainqueurs avaient pu nous dire : décidément, la France ne compte plus, elle ne peut même pas tenir les promesses limitées qu'elle fait, elle est indigne de conserver ses colonies ?

On voit quels grands intérêts nationaux ces nobles enfants de France ont contribué à sauver en sauvant l'honneur du drapeau qui leur était confié. Il nous reste maintenant à nous, qui sommes bénéficiaires de leur héroïsme, à ne pas compromettre ce qu'ils ont sauvé.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Pauvres fumeurs !

Je lis quelque part l'écho suivant dont le contenu fait mélancoliquement sourire les fumeurs :

« Au cours des dix dernières « années la consommation des ci- « garettes a quintuplé en Europe « et plus que décuplé aux Etats- « Unis où l'on fumait déjà, en « 1937, 162 milliards et demi de « cigarettes contre 15 milliards et « demi en 1913. »

Où en sont-ils à présent les heureux fumeurs des Etats-Unis ? Les futures statistiques nous le diront. En attendant, nous n'avons pas besoin de chiffres pour savoir que chez nous, il est devenu presque aussi difficile de se procurer un paquet de « gauloises » qu'un kilo de viande de bœuf.

Nous voyons à Cahors le va et vient, irrité d'abord puis résigné, des fumeurs en quête de tabac et s'en allant de déception en déception d'un bureau de vente à l'autre. « Rien à fumer ! » leur est-il répondu. « Revenez lundi, et de bonne heure ! »

Il est pourtant des ruses qui doivent être encore profitables à qui sait les employer. Et surtout, pour le tabac comme pour certaines autres denrées, il doit y avoir des gaillards qui ont su, dans la pénurie générale, s'assurer pour eux-mêmes un confortable approvisionnement.

Ainsi, il m'était raconté que, ces jours derniers, comme elle allait sortir d'un bureau de tabac où on venait de lui répondre : « Rien à fumer », une dame laissa tomber son gentil petit sac d'où s'étalèrent sur le sol cinq beaux paquets de cigarettes tout neufs !

Et elle en cherchait d'autres ! ! !

Prenez garde, belle madame, prenez garde ! Il est dangereux d'exciter ainsi la convoitise des fumeurs durement rationnés !

...Nous savons d'ailleurs que l'administration préfectorale et celle des contributions indirectes se préoccupent de la situation faite aux fumeurs et cherchent quel régime on pourrait organiser pouvant assurer une répartition équitable des contingents réduits dont elles peuvent disposer.

Des précautions vaudraient mieux que des plaintes.

La maraude a commencé dans les très nombreux jardins familiaux qui entourent Cahors. Nous en savons qui ont été dépouillés dans une nuit de tous les oignons que l'on y avait soigneusement plantés. Ailleurs, c'est à d'autres légumes ou à d'autres fruits que les funestes chapardeurs se sont attaqués.

Inutile de dire ici la déception et la colère, d'ailleurs impuissantes, des propriétaires, des travailleurs qui comptaient si légitimement sur la récolte préparée et entretenue avec tant de soins, espérée avec tant de satisfaction.

Les regrets et les invectives sont stériles. Ce sont des précautions qu'il faudrait prendre, des précautions utiles et efficaces. Celles-ci ne peuvent l'être que dans une entente des intéressés et par une collaboration avec la police qui ne peut, à elle seule, exercer une surveillance suffisante sur un aussi vaste territoire.

Nous ne savons pas de quelle manière elle peut s'établir et ce n'est pas à nous à le rechercher. Nous sommes seulement sûrs qu'elle est possible et qu'elle est le seul moyen d'éviter des désagréments qu'il ne suffit pas de déplorer.

INFORMATIONS

L'ALLEMAGNE, L'ITALIE ONT DÉCLARÉ LA GUERRE A LA RUSSIE

Le chancelier Hitler a adressé, dimanche matin, à 6 h. 30, une proclamation radiodiffusée au peuple allemand annonçant que l'Allemagne a déclaré la guerre à la Russie soviétique.

Le gouvernement italien a fait savoir à l'ambassadeur de l'Union soviétique qu'il se considérait en état de guerre avec l'U.R.S.S. à partir du 22 juin, à 5 h. 30 du matin.

Déclaration du Chancelier Hitler

Le chancelier Hitler, dans une proclamation adressée au peuple allemand, dénonce le double jeu russe et montre pourquoi il a fallu créer un front de la Baltique à la Mer Noire.

« En ce moment, a dit le Führer, débute une opération d'une envergure et d'une ampleur telles que le monde n'en a jamais vu. »

La proclamation énumère ensuite les concessions que l'Allemagne a faites dans l'intérêt de la paix et en faveur du maintien de relations de bon voisinage avec l'Union Soviétique, ainsi que les exigences croissantes que cette attitude de l'Allemagne provoquait du côté soviétique.

Le Führer rappelle notamment que contrairement aux stipulations des accords intervenus, l'U.R.S.S. a élevé subitement des prétentions sur la Lithuanie.

Il fait ressortir ensuite les efforts faits par l'Angleterre à mettre sur pied une coalition antiallemande comprenant l'U.R.S.S.

Les Roumains pénètrent en territoire soviétique

Les troupes roumaines ont pénétré en territoire soviétique dimanche à 3 heures du matin. Le général Antonesco a été nommé généralissime de l'armée roumaine. M. Michel Antonesco est devenu président du Conseil par intérim.

Impression en Italie

L'annonce de la guerre germano-soviétique a été faite au peuple italien par la radio de Rome dans son émission de 8 h. 15. Le speaker s'est borné à dire que la pénétration en territoire soviétique des éléments finlandais et roumains avait commencé cette nuit. Il n'a fait aucun commentaire. « Il s'agit, conclut-il, d'une décision historique. »

La ratification du traité germano-turc

On apprend de bonne source que le traité germano-turc sera ratifié au cours de la prochaine séance de la grande assemblée nationale.

Fermeture des consulats italiens aux Etats-Unis

Le gouvernement de Washington a ordonné la fermeture des consulats italiens, ainsi que de toutes les agences et organisations du gouvernement italien aux Etats-Unis.

L'ambassade d'Italie restera seule ouverte.

Le personnel consulaire devra quitter le territoire des Etats-Unis avant le 15 juillet.

La belle résistance de nos troupes en Syrie

Nos troupes, en étroite coopération avec nos forces aériennes qui se dépensent sans compter, opposent une résistance opiniâtre aux offensives britanniques dans le Liban et le désert syrien.

Au Liban, les Britanniques ont repris ce matin, avec une violence et des moyens accrus, l'attaque de Merdjayoum. Les combats continuent.

Sur la côte, simple activité d'artillerie de part et d'autre.

Dans le secteur de Damas, nos troupes, tout en conservant le contact, poursuivent leur installation sur de nouvelles positions, barrant le débouché de la ville qui est occupée par des unités hindoues, néo-zélandaises et gaullistes.

Les colonnes motorisées adverses, venant d'Irak à travers le désert syrien, continuent à être l'objet des attaques systématiques de nos unités d'aviation.

Bien qu'ayant subi de ce fait des pertes sérieuses en personnel et en matériel, elles ont réussi à pousser jusqu'aux abords de Palmyre des éléments qui se sont heurtés à nos troupes.

La R.A.F. a bombardé le port de Beyrouth au cours de la nuit du 21 au 22 et dans la matinée du 22, ne causant aucun dégât, mais faisant plusieurs victimes parmi la population civile.

15.000 Légionnaires du protectorat marocain ont prêté serment

Lundi, devant les généraux Weygand, Noguès et Trinquet, plus de quinze mille Légionnaires venus de toutes les régions du protectorat ont prêté serment. Après une allocution du général Trinquet, le général Weygand prit la parole. Il rendit hommage aux soldats français défendant actuellement en Syrie l'honneur du drapeau.

EN PEU DE MOTS...

— Une vague de chaleur au Portugal a causé 7 morts et de nombreuses indispositions. Le bétail a également beaucoup souffert.

— Pour la première fois, les établissements Ford ont signé un contrat collectif avec le Syndicat des ouvriers de l'automobile. Les usines Ford emploient 120.000 ouvriers.

— A la suite d'une décision du tribunal de Paris, 120 tonnes d'argent, en pièces de monnaie, vont être restituées à l'Etat espagnol, sur requête de la Banque nationale d'Espagne.

— Les chiffres provisoires du recensement brésilien de septembre dernier indiquent que la population du Brésil s'élève à 41 millions 356.605 habitants contre 30.625.605 en 1920.

— Au cours d'une vente effectuée par un tribunal de Berlin, un timbre-poste « Maurice Rouge » (Ile Maurice), d'un penny, dont il n'existe que onze exemplaires, deux se trouvant en Allemagne, a été acheté par un collectionneur de Berlin pour la somme de 27.000 marks.

Renouvellement général des Cartes d'alimentation

Le renouvellement des cartes d'alimentation a pour but :

a) de remplacer les cartes anciennes souvent détériorées ;

b) de permettre une surveillance plus efficace des distributions de coupons et de tickets ;

c) de déceler d'une façon absolue les consommateurs détenant plusieurs cartes d'alimentation.

En conséquence, chaque consommateur ou son représentant devra remettre, lors de la distribution des titres d'alimentation de juillet (fin juin) une fiche de demande M* 1 *bis*.

Ces fiches seront mises à la disposition des consommateurs dans la salle de distribution des titres d'alimentation, lors de la remise des feuilles de coupons et tickets de juillet.

Avant de percevoir leurs titres d'alimentation, les consommateurs devront remplir une fiche de demande, par carte d'alimentation présentée ; pour cela, ils se conformeront aux annotations portées sur la fiche.

L'attention des consommateurs est attirée sur les points suivants :

— Cette fiche sera écrite très lisiblement (le nom du consommateur en caractères *majuscules d'imprimerie*).

— L'adresse du domicile habituel du consommateur sera indiquée sur la ligne « domicile ».

— Le reste de la fiche sera rempli conformément aux indications qui y sont portées. Cette fiche sera signée.

Le signataire devra toujours être la personne qui remet la fiche de demande au Centre de distribution.

— Il peut être présenté une fiche de demande par un autre consommateur, à la condition que le nom et l'adresse du représentant du consommateur soient indiqués très lisiblement au bas de la fiche, et que cette fiche soit signée par ce représentant.

Pièces d'identité à produire. — Les consommateurs ne pourront recevoir les titres d'alimentation du mois de juillet que s'ils remettent leurs fiches et s'ils sont munis des pièces d'identité désignées ci-après :

I. — Si le consommateur remet sa fiche lui-même il présentera:

a) sa carte d'alimentation;

b) l'une des pièces suivantes:

— carte d'identité délivrée par un organisme officiel, — permis de conduire, — passeport datant de moins de deux ans, — livret de famille, — carte de réduction sur les chemins de fer, — à défaut de la production de l'une de ces pièces, le consommateur pourra remettre à la Mairie un certificat de domicile à son nom et datant de moins d'un mois.

II. — Si le consommateur ne remet pas sa fiche lui-même son représentant devra montrer:

a) l'une des pièces désignées ci-dessus justifiant son identité;

b) la carte d'alimentation du consommateur pour lequel la demande est présentée;

c) l'une des pièces suivantes :

— un livret de famille mentionnant le nom du consommateur, s'il s'agit d'un consommateur de moins de 15 ans ;

— dans tous les autres cas, le représentant du consommateur devra remettre à la Mairie un certificat de domicile, au nom du consommateur et datant de moins d'un mois. Ce certificat pourra être collectif pour l'ensemble des membres d'une même famille.

Il est rappelé qu'un faux certificat de domicile peut entrainer des peines allant jusqu'à la réclusion.

Les cartes d'alimentation nouveau modèle seront distribuées en principe vers le 20 octobre 1941.

Pour plus amples détails, prière de consulter les affiches apposées à la Mairie.

CHRONIQUE DU LOT

Pour le REBOISEMENT du Quercy

L'organisation forestière. Devons-nous aller vers une nouvelle crise du bois

Nous avons résumé, sous la conduite érudite de M. Armand Viré, grand découvreur de grottes et d'abimes et savant défenseur du Quercy, la destruction anarchique des forêts du Quercy, chef-d'œuvre de l'imprévoyance des hommes.

Un premier devoir s'impose à nous.

Par un simple souci d'objectivité historique, je dois dégager la responsabilité des Eaux et Forêts dans cette catastrophe générale où sombra la richesse du département.

Jusqu'au désastre de 1940, le service forestier du Lot comprenait en tout et pour tout deux préposés : un brigadier et un garde, et cela depuis six ans seulement. Ils étaient exclusivement affectés à la surveillance de la pêche.

Certes, loin de nous la pensée de pousser à la multiplication des fonctionnaires, mais ce seul chiffre démontre éloquemment qu'avec si peu de personnel il n'était pas possible aux Eaux et Forêts d'entreprendre quoi que ce soit de sérieux.

Deux forestiers pour un département de 521.298 hectares de superficie, dont 73.040 hectares au minimum de terres en friches, comprenant deux belles rivières comme le Lot et le Célé sans compter leurs affluents, et la Dordogne, on croit rêver, et pourtant ce seul chiffre en dit long sur la méconnaissance totale manifestée en haut lieu pour les nécessités agricoles du Quercy.

Par ces détails, on comprend aisément que le Lot soit en partie inculte, et que les rivières soient peu poissonneuses, malgré les efforts de la Direction des Services Agricoles du département et l'existence, à la Faculté des Sciences de Toulouse, d'un grand laboratoire piscicole fondé par le regretté professeur James, laboratoire spécialisé dans l'étude des conditions scientifiques de repeuplement des rivières de la région, et outillé pour fournir les alevins et les espèces nécessaires.

Cette lamentable avarice de personnel est devenue une ruineuse économie.

Faut-il ajouter, en sus, que ce petit personnel n'avait jamais de directives stables, car le Lot passait périodiquement d'une conservation à l'autre, véritable parent pauvre dont nulle administration ne semblait vouloir adopter les misères.

Ce n'est qu'après avoir été enfin rattaché à Toulouse, que furent entrepris, à une modeste mais méritoire échelle, les tous premiers reboisements des environs de Souceyrac, sous la conduite de mon ami, le Garde Général Louis Barriéty, dont le dévouement attira mon attention sur la gravité de ces problèmes.

Après l'armistice, de nombreux officiers forestiers repliés ont été détachés dans les villes où aucun poste n'existait ou n'existe encore, et principalement pour assurer l'application des lois récentes sur l'organisation proofessionnelle.

Deux officiers forestiers vinrent successivement à Cahors : un Inspecteur et un Garde Général. Ce n'est qu'un petit début ; il constitue, cependant, un premier pas important à la condition formelle que le nombre du personnel placé sous leurs ordres soit augmenté, car, sinon, leurs moyens d'action demeurent évidemment hors de proportion avec le problème d'organisation qu'ils ont à résoudre.

L'insuffisance du nombre de forestiers affectés au Quercy peut, à la rigueur, s'expliquer jusqu'ici par l'absence totale, dans le département, de forêts soumises au régime forestier. Mais si le système d'économie dirigée que l'on inaugure par la force des choses doit durer, comme on peut le supposer, il faudra que les forestiers sortent de leur ancien rôle de régisseurs de l'Etat pour s'intéresser aux affaires privées, c'est-à-dire au reboisement des terres abandonnées ou incultes des particuliers ou des communes.

Le renouveau économique, la résurrection démographique du Lot est à ce prix.

Il ne s'agit plus de lésiner, ni sur leur nombre, ni sur l'étendue de leurs attributions ; il s'agit de savoir si on désire que le département devienne de plus en plus infertile et inhabitable, ou si l'on veut qu'une population nombreuse puisse y vivre aisément comme autrefois.

C'est le seul angle sous lequel doit être considéré le problème du reboisement. Tout le reste n'est que chicane, phrases vaines, hésitation criminelle et, plus encore, attentat contre les chances de prospérité du paysan, de l'artisan et du commerçant du Lot, un véritable attentat au relèvement national, qui ne peut se concevoir pleinement si de vieux terroirs de France, comme le Quercy, restent voués à l'abandon.

Le reboisement du Lot est, en effet, une nécessité départementale, mais aussi une nécessité nationale.

En ce moment, où l'utilisation des bonnes terres doit être poussée au maximum pour assurer le ravitaillement de la population, le reboisement des landes est urgent, afin de parer à la grande crise du bois qui se produira fatalement dans quatre ou cinq ans, si aucun remède n'est apporté à la situation actuelle.

En présence des exploitations massives actuelles, il faut craindre, à juste titre, un déboisement total de notre région à brève échéance.

Le bois est devenu bon à tout : carburant, combustible, papier, chaussures, vêtements, etc...

Un département de propriétés privées comme le Lot est en train de courir à la ruine complète de ce qui restait de forêts, d'ici quelques années. (*à suivre.*)

Docteur René DEGUIRAL,
Délégué principal du T.C.F.

L'ORGANISATION CORPORATIVE PAYSANNE DANS LE LOT

Le 22 avril 1941, à 14 heures, s'est tenue à la Maison de l'Agriculture à Cahors, sous la présidence de M. Lagarde, membre de la Commission Nationale, assisté de M. Gay, directeur des Services Agricoles, une réunion ayant pour objet de réaliser la collaboration entre les grandes organisations paysannes du département.

La Fédération des Planteurs de tabac était représentée par M. Couderc, son président ; la Fédération des Syndicats Paysans du Lot était également représentée par son président, M. Carrade ; la Fédération des Associations Agricoles, par M. Calmels.

Au cours de cette réunion, les représentants des organisations susdites, animés de l'esprit qui a inspiré la loi du 2 décembre 1940 et désireux d'apporter à l'organisation corporative un concours sans arrière-pensée, procédèrent à la désignation des représentants de chaque groupement au sein de la future Commission régionale de l'organisation corporative paysanne. Furent désignés :

Pour la Fédération des Planteurs de tabac : M. Miquel, de Larroque-des-Arcs, comme délégué ; MM. Dantony, de Salviac et Segond, de Sauliac-sur-Célé.

Pour la Fédération des Syndicats Paysans du Lot : M. Carrade, de Sauzet, comme délégué-adjoint ; MM. Héreil, de Gramat et Lample, de Terrou.

Pour la Fédération des Associations Agricoles : MM. Frayssé, de Prayssac ; Langles, de Lauzès et Sirieys, de Cornac.

M. Rhodes, de Varaire, administrateur de la Fédération des Syndicats Paysans du Lot, fut désigné pour représenter au sein de cette Commission les fermiers, métayers et salariés agricoles.

Les candidats susdits, ayant été agréés par la Commission Nationale, furent convoqués par M. Miquel en réunion préliminaire, le 7 juin, à la Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Au début de cette réunion, M. Gay, directeur des Services Agricoles, souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission qui « sont tous, dit-il, des paysans ». Il leur demande de s'inspirer uniquement de la loi du 2 décembre 1940, afin de donner à la Paysannerie du Lot, dont ils sont l'émanation directe, l'organisation indispensable à son avenir, et de répondre ainsi au désir du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat.

Après ces souhaits de bienvenue, M. Gay, pris d'une part par les devoirs de sa charge et désirant d'autre part laisser toute liberté dans la discussion aux membres de la Commission, se retire.

A l'unanimité, M. Lample, trésorier de la Fédération des Syndicats Paysans du Lot, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Miquel prend la présidence de la réunion, assisté de M. Carrade, délégué-adjoint et de M. Lample.

A la demande de M. Miquel, M. Carrade fait l'historique des conditions dans lesquelles a été constituée la Commission, tout en précisant que la désignation des membres ne sera officielle qu'après que l'arrêté de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat pour l'Agriculture, aura sanctionné (ou éventuellement modifié) la proposition de la Commission Nationale. M. Miquel donne lecture du texte de la loi du 2 décembre 1940 et de divers documents reçus de la Commission Nationale siégeant à Paris.

Des instructions données par M. Goussault, délégué de la Commission Nationale, il résulte que les Syndicats corporatifs déjà constitués, et dont les statuts correspondront à la loi du 2 décembre 1940, seront homologués automatiquement.

La question des propagandistes, du siège de la Commission départementale, du journal, fut l'objet d'un échange de vues superficiel, une décision devant être prise au cours d'une réunion ultérieure qui aura lieu dès la parution au *Journal Officiel* de l'arrêté nommant les membres de la Commission pour le Lot.

Un échange de vues, animé mais courtois et auquel prirent part MM. Frayssé, Langles, Segond, Carrade, etc., clôtura cette première prise de contact qui se déroula dans une atmosphère de collaboration intelligente.

Le Secrétaire : LAMPLE Marius.

PLANTEURS DE TABAC

Le Directeur des Tabacs à Cahors communique ce qui suit aux planteurs des départements du Lot et de l'Aveyron :

Aux termes de l'article 5 du Règlement de culture, les semis doivent être détruits le 15 et au plus tard le 20 juin. La première quinzaine de juin ayant été exceptionnellement mauvaise et ayant même provoqué la destruction des plantations déjà établies dans certaines régions, il convient de proroger de quelques jours la destruction des excédents de plant restant encore sur les couches.

En conséquence, la date de destruction des semis est différée de dix jours au maximum, c'est-à-dire qu'elle est reportée au 25 juin et au plus tard au 30 du même mois.

Toutefois l'Administration invite les planteurs n'ayant pas encore terminé le repiquage à ne pas utiliser, dans leur propre intérêt, la totalité du délai accordé, mais au contraire à profiter dans toute la mesure possible des beaux jours actuels pour terminer l'établissement de leurs plantations.

MM. les semeurs professionnels de l'une et l'autre variété devront attendre la date limite du 30 juin pour détruire les excédents qui pourraient être utiles à des régions moins favorisées.

CONTRE LES TRAFIQUANTS

La Préfecture communique :

A la suite des visites opérées depuis deux mois chez les commerçants, par les services de police et du contrôle des prix, de nombreux et importants stocks de produits et denrées contingentés ont été découverts, notamment des tissus, chaussures, cuirs, denrées d'épicerie, produits de charcuterie, etc..., qui avaient été sciemment omis aux inventaires ou non déclarés aux services du ravitaillement général, en vue d'être livrés au «marché noir» à des prix très rémunérateurs.

Tous ces stocks ont été saisis en vue de leur confiscation éventuelle et leur existence signalée aux autorités compétentes. De sévères sanctions ont été prises contre les traficants ; c'est ainsi que 5 établissements ont été fermés pour une durée allant de 8 jours à 1 mois, 9 affaires ont été transmises à l'Autorité judiciaire aux fins de poursuites et la confiscation de plusieurs stocks a été prononcée.

PASSEZ TOUT DE SUITE VOS COMMANDES DE FICELLE LIEUSE

Nous attirons à nouveau l'attention des agriculteurs sur la pénurie extrême de ficelle lieuse qui existe pour la moisson 1941.

Le faible contingent attribué au département du Lot ne permettant de faire bénéficier d'attributions que les cultivateurs ayant déclaré avoir ensemencé 4 ha., 50 ou plus en blé (base 1 pelote pour 4 ha. 50) les autres céréales n'étant pas retenues dans le calcul, il importe que chacun prenne effectivement les mesures nécessaires en vue de pallier à ce déficit.

A l'heure actuelle une certaine quantité de liens de provenances diverses peut déjà être mise à la disposition des agriculteurs.

Des quantités plus importantes de liens-papier sont en fabrication mais les fabricants se montrent inquiets du fait qu'ils ne sont pas en présence de commandes fermes de la part des Coopératives, Syndicats et Négociants et hésitent à pousser leur fabrication.

Nous nous trouvons donc devant la situation suivante des agriculteurs qui hésitent à acheter des liens parce qu'ils espèrent malgré tout obtenir une quantité plus importante de ficelle lieuse que celle annoncée, ce qui est impossible, et des industriels qui hésitent à fabriquer parce qu'ils craignent de ne pas les écouler.

Il est donc indispensable pour éviter que la moisson prochaine ne s'effectue avec de trop grosses difficultés, que les agriculteurs passent sans retard leurs commandes de liens à leurs fournisseurs habituels afin que ceux-ci puissent à leur tour les envoyer aux fabricants.

Rations de fromage

Pour le mois de juin, il est affecté aux tickets-lettres de la carte de fromage : FA, FB, FC, une valeur de 20 grammes.

Le ticket FD reste sans valeur et ne doit pas être accepté par les commerçants.

Chronique des Théatres

THEATRE MUNICIPAL

C'est le samedi 28 juin qu'ARMAND BERNARD, ANDRÉE TURCY et JACQUES LERNER, les trois grandes vedettes du théâtre, du music-hall et du cinéma, viendront sur la scène se faire voir et se faire entendre dans *Bichon*, le grand succès du rire du Théâtre de la Michodière.

CAHORS

BAIGNEURS, ATTENTION !

Baignade

La saison des bains de rivière étant arrivée, le Maire de Cahors croit devoir rappeler à ses administrés les prescriptions de l'arrêté municipal en date du 5 juillet 1927 relatives à la baignade :

« Considérant que les baigneurs imprudents sont victimes d'accidents mortels ; que, d'autre part, les égards dans la décence sont parfois méconnus :

« *Article premier.* — Il est formellement interdit de se baigner dans la rivière du Lot et dans l'étendue de la ville de Cahors entre d'autres points que ceux désignés ci-dessous : 1° à l'endroit habituel, près de l'île de Cabessut ; 2° à Saint-Georges, entre l'île et le barrage de Saint-Georges.

« *Article* 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

« *Article* 3. — Les pères, mères, tuteurs seront responsables des contraventions commises par leurs enfants ou pupilles. »

Naissance

Notre camarade Mme Marie Arnaudet, linotypiste à l'imprimerie du *Journal du Lot* vient de donner le jour à un superbe garçon qui a reçu le prénom de Claude.

Avec ses nombreux camarades de l'imprimerie, nous lui adressons nos vives félicitations et nos meilleurs vœux pour le bébé.

Association des Alsaciens-Lorrains

La réunion des Amis de la Légion qui devait avoir lieu le vendredi 20 juin est reportée au mardi 24 juin, à 20 h. 30 et se tiendra au théâtre municipal de Cahors. Le Comité invite ses compatriotes à y assister en nombre, s'y faisant accompagner par leur famille.

Avis aux candidates au Concours de recrutement des Elèves-maîtresses et au Brevet élémentaire (Examens des 30 juin et 7 juillet).

Le Lycée de jeunes filles de Cahors et l'Ecole Normale d'Institutrices veulent bien mettre à la disposition des candidates un certain nombre de lits (sans draps et sans couvertures).

Les candidates peuvent s'adresser d'urgence à Mmes les Directrices de ces établissements qui les inscriront dans la mesure des places disponibles.

Les Etablissements CONCHON-QUINETTE, 5, rue Georges-Clemenceau et place Galdemar informent leur clientèle que les magasins seront fermés les lundi, mardi, vendredi et seront ouverts les autres jours de 9 h. 30 à 12 h., de 14 h. à 17 h.

Professionnelle du vol à l'étalage

Le garde-champêtre Pezet a surpris en flagrant délit de vol d'une botte d'asperges, sur le marché, la nommée Lacombe, née Maria Four, s.p., demeurant 7, rue du Docteur-Bergounioux.

Conduite au Commissariat, la preuve d'autres vols similaires n'a pas tardé à être faite.

C'est ainsi que le samedi précédent, elle avait volé une boîte de fromage de 60 francs au préjudice de Mme Roche ; quelques jours auparavant, elle avait dérobé un panier de cerises à Mme Vincent.

Une perquisition opérée à son domicile a donné des résultats étonnants. Les objets les plus divers ont été découverts et dont Mme Lacombe n'a pu expliquer la provenance : chaises pliantes, bassines, apéritifs, balais, etc., etc.

Bien qu'il semble que Mme Lacombe vécût du produit de ses vols elle a été laissée en liberté provisoire en raison de son âge : elle a 77 ans.

EDEN

Mercredi 25, jeudi 26, samedi 28 et dimanche 29 juin 1941, en soirée à 21 h. Dimanche, matinée à 14 h. 45.

Les rois du rire, Stan Laurel et Oliver Hardy dans

LES MONTAGNARDS SONT LA

En première partie, un bon complément.

Nota. — La Direction fait savoir à sa clientèle que les séances de jeudi en *matinée* seront supprimées durant la saison estivale.

Certificat d'études

Ecole du boulevard Gambetta. — Voici le résultat des examens du certificat d'études primaires :

Bach Pierre, Balarot André, Baranton Daniel, Bonnet Jacques, Builles Claude, Capelle Jean, Chariéras Pierre, Clavières Pierre, Courdès André, Cuflignéris René, Daniel André, Deliège Albert, Dognon Harris, Estradel Pierre, Farge Claude, Galtié Yves, Gide André, Granat Jean, Grousset Marcel, Guyeu Jacques, Hugon Jacques, Lacroix Yves, Lafon Maurice, Laurent Bernard, Lebon André, Le Garrec Jean, Lumbiarrès René, Malique Robert, Mapelli Louis, Maury Basile, Méallet André, Metge Jean, Michel Roland, Morel Charles, Peignault André, Peuch Claude, Planavergne Guy, Pujols Jean-Pierre, Robert Lucien, Rouère Robert, Rouquié Guy, St-Martin Georges, Santoni Joseph, Trégou Raymond, Trinque Michel, Vayrou René.

Nos compliments aux lauréats et à leurs dévoués maîtres.

Les Sports

GRANDES RÉGATES

Très disputées, les régates de dimanche démontrèrent encore une fois que l'aviron est un des plus beaux sports.

Dimanche ont eu lieu les Grandes Régates organisées par l'Aviron Cadurcien.

Malgré la lourde chaleur, une foule considérable se pressait sur la route de Larroque-des-Arcs et stationnait sur les berges de l'Aviron.

C'était un événement sportif qui, il faut le reconnaître, obtient toujours un vif succès à Cahors.

Aussi bien, 10 Sociétés nautiques de la région avaient répondu à l'appel de l'Aviron Cadurcien et, durant toute la journée, les diverses épreuves furent suivies avec passion et émotion par la foule des assistants.

M. Bézagu, préfet du Lot ; M. le colonel de Brauer, commandant militaire du département du Lot ; M. Orliac, président de l'Aviron ; MM. Salanié, Gayet, adjoints au maire et de nombreuses personnalités assistaient à celle belle manifestation sportive, au cours de laquelle la musique du 150e bataillon d'infanterie a donné un concert très apprécié.

Voici les résulatts des différentes courses nautiques :

Première course. — Yoles de mer à 4 rameurs de pointe : Pupilles de 16 à 18 ans.

1re épreuve : 1er C.N. de Libos ; 2e Aviron Montalbanais ; 3e U.S. Villeneuvois ; 4e A. Sainte-Livradais.

2e épreuve : 1er Aviron Cadurcien ; 2e Villeneuve ; 3e A. Agenais.

Deuxième course. — Outrigers à 4 rameurs de pointe : Cadets, de 18 à 20 ans.

1re épreuve : 1er Aviron Cadurcien ; 2e A. Agenais ; 3e Rowing-Club Toulousain ; 4e C.N. de Grenade.

2e épreuve : 1er C.N. Montalbanais ; 2e A. Villeneuvois ; 3e C.N. Libos.

Troisième course. — Yoles de mer à 4 rameurs de pointe, toutes catégories : Plus de 20 ans.

1er Agen ; 2e Grenade ; 3e A. Montalbanais ; 4e Villeneuve ; 5e S.N. Libos.

Quatrième course. — Yoles de mer à 4 rameurs de pointe : Cadets de 18 à 20 ans.

1re série : 1er C.N. Montalbanais ; 2e Aviron Villeneuvois ; 3e S.N. Libos ; 4e C.N. de Grenade.

2e série : 1er Villeneuve ; 2e Ste-Livrade ; 3e Aviron Montalbanais ; 4e C.N. Montalbanais.

Cinquième course. — Skiffs, toutes catégories.

1er Rowing Toulousain (G. Suberville) ; 2e Aviron Cadurcien (Estournel) ; 3e Aviron Villeneuvois (Delvert).

Sixième course. — Outtrigers, 4 rameurs de pointe, toutes catégories : Plus de 20 ans.

1er Agen ; 2e S.N. de la Garonne, ex-æquo C.N. Montalbanais ; 4e Villemur ; 5e C.N. Grenade.

Septième course. — Outtrigers, 8 rameurs de pointe : Cadets et pupilles, 16 à 20 ans.

1er Aviron Cadurcien ; 2e Villeneuve ; 3e Grenade.

Huitième course. — Outtrigers à 8 rameurs de pointe : Plus de 20 ans.

1er R.C. Toulousain ; 2e Agen ; 3e S.N. Garonne ; 4e Villeneuve ; 5e Sainte-Livrade.

Nos félicitations aux organisateurs de ces grandes régates et à tous les membres des vaillantes sociétés nautiques qui y ont pris part.

LES AMIS DE LA LEGION

Nous rappelons que c'est ce soir mardi qu'aura lieu au Théâtre municipal, à 8 h. 45, une réunion des Amis de la Légion.

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

L'Amicale du 150e R.I. nous fait connaître, lors de la première réunion de son comité :

« D'accepter provisoirement à « titre « Amis » qui jouiraient de « tous les avantages réservés à ses « membres, tous les anciens com- « battants de l'Infanterie, habi- « tant le Lot et n'ayant pas appar- « tenu à un des régiments d'infan- « terie de l'Armée nouvelle.

« Cette mesure permettrait aux « adhérents, en attendant la nor- « malisation des relations dans « tout le territoire, de se rattacher « à une association régimentaire « et de continuer à entretenir « les liens de camaraderie entre « Jeunes et Anciens. »

Les Légionnaires de la guerre 39-40 qui désireraient profiter de ces dispositions et adhérer au nouveau groupement sont priés de se faire connaître au Secrétariat de la Légion : 24, rue Clemenceau à Cahors qui fera le nécessaire.

CEUX DES CHANTIERS

Grande Conférence d'Information, au Théâtre Municipal, le jeudi 25 juin, à 20 h. 45.

Le Chef Peyrade, chargé de la Propagande, au Commissariat Régional des Chantiers de la Jeunesse de Toulouse, donnera le jeudi 25 juin, à 20 h. 45, au Théâtre Municipal, une grande conférence d'information sur « Ceux des Chantiers » : histoire, but, organisation, méthode d'éducation des Chantiers de la Jeunesse.

Tous les jeunes de Cahors, toutes les personnes qui s'intéressent au renouveau de la Jeunesse, viendront le 25 juin entendre le Chef Peyrade afin de mieux connaître une organisation où tous les jeunes Français doivent accomplir un stage de huit mois.

DEFENDU DE DIFFUSER LES RADIOS ETRANGERES

Le Préfet du Lot rappelle les termes de son arrêté du 22 novembre 1940, interdisant la réception, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public des émissions radiophoniques des postes britanniques et, en général, de tous postes se livrant à une propagande antinationale.

Toute infraction aux présentes dispositions sera punie d'une amende 16 à 100 francs et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois ou de l'une des deux peines seulement.

Il pourra, en outre, être procédé à la saisie administrative des postes de réception.

Conseil municipal dissous

L'amiral Darlan, vice-président du Conseil, ministre de l'intérieur, vient de dissoudre, pour avoir manifesté de l'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale et de l'inaptitude à gérer de façon satisfaisante les affaires communales, le conseil municipal d'Orniac (Lot).

Une délégation spéciale a été constituée dans cette commune. Elle est composée ainsi : Président, M. Urbain Dablanc ; membres, MM. Louis Marty et Justin Ségala.

Les vols de la gare

La Cour d'Appel d'Agen a rendu son arrêt dans l'affaire des vols commis à la gare de Cahors. Lachaud est condamné à 18 mois de prison au lieu de 10 mois ; Béquet est condamné à 4 mois de prison au lieu de 3 mois. — Layrac, débitant à Cahors, qui avait été relaxé, est condamné, pour recel, à un mois de prison avec sursis et à 500 francs d'amende.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lasbouygues

Certificat d'études. — Au Certificat d'études primaires de Montcuq, le jeune Artasona Roger, a été classé 2e du canton, sur 52 candidats, à cet effet, il a reçu le prix offert par le Maréchal Pétain.

Félicitations à cet élève et à sa dévouée maîtresse Mme Longuet.

Limogne

Secours américain. — Nous apprenons la création dans notre ville du Comité local du Secours américain qui comprend : le Docteur Ouvrieu, maire ; M. le Chanoine Delmon, curé doyen ; Mme la Supérieure Ecole libre des filles ; Mlle Conquet, directrice école des filles ; M. Loucheux, directeur école des garçons ; M. Pradines, président de la section locale des Légionnaires ; Mme Pechberty, pharmacie ; M. Bach Aquilin, fonctionnaire retraité.

Le secours américain aux victimes de la guerre (S A V I C), réfugiés, populations civiles, est chargé de distribuer avec le maximum d'efficacité et d'équité les marchandises, layettes, farines vitaminées, laits condensés, vêtements, etc., qui sont expédiés en zone libre par la Croix-Rouge américaine dont il est une émanation.

Nous avons la certitude que le Comité local constitué à Limogne de personnes qui se sont toujours intéressées à des œuvres charitables remplira sa délicate mission à la satisfaction de tous.

Puy-l'Evêque

Toujours des vols de vélos. — Le 16 juin, au cours d'une tournée, le gendarme Laparra a été informé qu'une bicyclette avait été volée la nuit précédente à M. Lemozy André, cultivateur à Pestillac, commune de Montcabrié. Il s'est aussitôt livré à une enquête. Ses soupçons se sont portés sur un groupe d'ouvriers étrangers. Pressé de questions et devant l'évidence des faits, l'Espagnol Martinez Hermandez, âgé de 23 ans, a reconnu être l'auteur du vol. La bicyclette volée, entièrement démontée, a été trouvée sous son lit.

Mis en état d'arrestation, le voleur a été conduit par devant M. le Procureur de la République à Cahors qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Le gendarme Laparra a fait preuve de zèle intelligent et de courage en opérant seul au milieu de huit étrangers l'arrestation du voleur.

M. Laparra n'en est pas à son début, il a déjà opéré plusieurs arrestations difficiles. Nous l'en félicitons bien vivement. — G. M.

L'hygiène de l'intestin obligatoire

Quand l'intestin paresseux retient trop longtemps les aliments, ceux-ci fermentent et se putréfient, créant ainsi un foyer d'infection. Il faut redire qu'on ne doit jamais tolérer la paresse de l'intestin. Dès qu'il y a constipation, on prendra au repas du soir un comprimé Vichybol, formule spéciale de laxatif agissant sur les différentes causes de la constipation (foie et intestin). On obtiendra ainsi la régularité si nécessaire. 7 fr. 15. Ttes Phies.

PALAIS DES FETES

Mardi 24, mercredi 25, jeudi 26, samedi 28, dimanche 29 juin, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Lucien Baroux, René Dary, Geneviève Callix, Larquey, dans

MOULIN ROUGE

Un film d'Yves Mirande.

En première partie :

L'OMBRE QUI FRAPPE

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Brillant succès. — C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que M. Pierre Souquières, ancien élève du collège Champollion, devenu notre compatriote par son mariage avec Mlle Bonnafé, fille de M. le Docteur Bonnafé, médecin de l'hospice de Figeac, vient d'être reçu au doctorat en droit devant la faculté de droit de Toulouse avec la mention « très bien ».

Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille nos plus chaleureuses félicitations.

Examens du C.E.P. — Ci-dessous les résultats des examens du certificat d'études primaires dans les deux cantons de Figeac-est et de Figeac-ouest.

Figeac-est : 73 élèves présentés, 57 reçus.

Figeac-ouest : 105 élèves présentés, 80 reçus.

Nous devons mentionner le succès complet de l'école communale de filles, dirigée par Mme Destal, qui compte 23 élèves reçues sur 23 élèves présentées. Quinze lauréates sur ce nombre ont reçu le Mémorial offert par le maréchal Pétain, chef de l'Etat français.

L'école communale de garçons, dirigée par M. Evrard, compte aussi d'excellents résultats.

Pour le colis aux prisonniers. — Vendredi après-midi, 27 juin, au Centre du colis aux prisonniers, 1, Route de Lissac, sera mise en vente de la confiture pur sucre aux familles des prisonniers de guerre.

Faute de flacons elle sera livrée en vrac. Se présenter avec des récipients que chacun pourra préparer ensuite pour l'expédition et le voyage. — *Le Comité.*

Cartes d'alimentation. — Les bénéficiaires de la carte d'alimentation T sont invités pour le renouvellement de la feuille de coupon semestriel à retirer à la Mairie un imprimé qui devra être rempli et remis avant le 25 juin. La remise de l'imprimé devra être accompagnée de la carte d'alimentation.

Les personnes n'ayant pas rempli cette obligation seront classées en catégorie A. — *Le Maire :* J. Loubet.

Ecole de Cadres. — Le Délégué à la jeunesse communique :

« L'école de Cadres de Corbiac (Dordogne) organise différentes sessions d'information pour lesquelles un certain nombre de places ont été réservées aux jeunes du Lot.

« Du 22 au 29 juin, pour les ouvriers et contremaîtres.

« Du 28 juillet au 2 août, pour le service civique rural. Cette session est particulièrement réservée aux jeunes étudiants et doit servir à former des chefs pour l'encadrement du service civique rural.

« Du 20 août au 20 septembre une session normale destinée à recruter des chefs pour différentes missions du gouvernement et pour lesquelles, suivant leur rang de sortie de l'école des situations gouvernementales peuvent être offertes.

« Les frais de transport et de séjour à l'école sont couverts par le Secrétariat général de la Jeunesse.

« Les demandes d'inscription sont reçues par M. Pradier, Délégué à la Jeunesse, 7, rue Laurière, Figeac (Lot). »

Corn

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'un garçon, leur deuxième enfant, chez les époux Bos, demeurant au Coustalou. Nos meilleurs vœux.

Accident de travail. — Jeudi dernier, M. Cariteau, maçon, effectuait une réparation à la tuilerie Lacabane, à Puy-Blanc. Une planche d'un échafaudage ayant cédé, M. Cariteau a été projeté dans le vide et a fait une chute d'une hauteur d'environ trois mètres. Il a dû être transporté aussitôt à son domicile où le docteur a constaté de fortes contusions, mais pas de blessures graves. Un repos de dix jours a été prescrit. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès, au hameau du Suquet, de Victorine Navet, Veuve Cabanes. Bien qu'elle fût âgée de 79 ans, rien ne laissait prévoir une fin aussi brusque de la défunte. Jeudi matin elle s'était rendue au village de Corn pour assister à un service de neuvaine et vers midi s'en retournait chez elle lorsqu'elle fut probablement terrassée par une congestion puisque, un peu plus tard Mme Bayou, de la Borie-Basse, se rendant à son travail, la trouva inanimée sur le chemin.

La défunte est la mère du Commandant Cabanes, commandant gestionnaire à Toulouse, à qui nous adressons, ainsi qu'à la famille en deuil, nos sincères condoléances.

Marcilhac

Succès scolaire. — Quatre fillettes présentées au Certificat d'études primaires ont été reçues.

Ecole publique : Mlles Renée Héreil et Marie-Rose Pradines.

Ecole congréganiste : Mlles Magali Fabre et Marinette Langlès.

Nos bien sincères félicitations.

Nécrologie. — Vendredi, 20 juin, a eu lieu l'inhumation de Mme Vve Victorine Lafon, âgée de 72 ans. La défunte était une brave femme, économe et travailleuse. A sa fille, Mme Marie-Louise Lafon, nos condoléances.

Saint-Céré

Retour de captivité. — Nous avons le plaisir d'annoncer le retour d'Allemagne de notre compatriote Jean Cassagnade, 37 ans, jardinier à Riol, rapatrié pour cause de maladie. On juge de la joie de toute sa famille.

Nécrologie. — Jeudi matin, ont eu lieu les obsèques du jeune Pierre Brunié, décédé à l'âge de six semaines.

A ses parents éplorés nous adressons nos sincères condoléances.

Le voleur est arrêté. — A la suite de nombreux vols commis au préjudice de plusieurs habitants de la ville et dont nous avons entretenu nos lecteurs la semaine dernière, la gendarmerie vient d'arrêter l'auteur de tous ces méfaits, c'est un nommé Pouvelraie dit le Zouave qui a été incarcéré.

Détente pour le rhumatisant

Les douleurs rhumatismales, maux de reins, sciatique, névralgies, sont soulagés par le Gandol. Mais le Gandol a une autre action plus profonde et plus *durable :* il freine la surproduction d'acide urique et favorise l'élimination par les reins de ce dangereux acide qui empoisonne l'organisme du rhumatisant. Présenté en cachets de petite taille, Gandol se prend facilement, sans aucune fatigue pour l'estomac. La cure de dix jours : 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

« *Ceux des Chantiers* ». Grande Conférence d'Information à la salle des conférences le samedi 28 juin, à 20 h. 45. — Le Chef Peyrade, chargé de la propagande au Commissariat régional des Chantiers de la Jeunesse de Toulouse, donnera le samedi 28 juin, à 20 h. 45, à la salle des conférences, une grande conférence d'information sur : « Ceux des Chantiers » : histoire, but, organisation, méthode d'éducation des Chantiers de la Jeunesse.

Tous les jeunes de Gourdon, toutes les personnes qui s'intéressent au renouveau de la jeunesse viendront le 28 juin entendre le Chef Peyrade afin de mieux connaître une organisation où tous les jeunes Français doivent accomplir un stage de huit mois.

Souillac

U.S.S. — M. A. Bizac ne pouvant plus assurer effectivement la présidence de l'Union Sportive par suite de lourdes charges qu'il assure par ailleurs, c'est avec plaisir que nous apprenons la nomination de M. Adolphe Bourdet qui est appelé à le remplacer. Tous les sportifs souillagais se réjouiront de ce choix judicieux.

La saison d'athlétisme allant battre son plein, tous les jeunes gens voulant y participer sont priés de se rendre mardi 24, à 20 h. 30 au terrain municipal. Il est rappelé aux jeunes gens que seuls pourront obtenir une licence sportive ceux qui seront munis du brevet sportif national.

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mlle Marie-Rose Bouviala, après une courte maladie, à l'âge de 20 ans. Ses obsèques ont eu lieu vendredi matin avec le concours d'une assistance nombreuse de parents et d'amis et nous pouvons dire de tout Souillac qui avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Disons aussi que le char funèbre disparaissait sous les fleurs et les couronnes.

A ses malheureux parents si cruellement éprouvés, à Mlle Bouviala nous adressons l'expression de nos condoléances attristées.

Le miroir de l'intestin

C'est la peau. Si elle est terne, avec des rougeurs, des boutons, c'est que votre intestin est paresseux. Vous le stimulerez doucement, ainsi que votre foie et vos reins, en prenant chaque soir, après le repas, une tasse de délicieuse tisane Vichyflore. Elle évite la constipation et éclaircit le teint. 8 fr. 90. Ttes Phies.

UN ACTE DE SAGESSE
UN ACTE D'ESPÉRANCE
●
SOUSCRIRE
AUX
BONS
DU TRÉSOR
A A 6

REMERCIEMENTS

Madame MALIGNE ; Madame et Monsieur Jean MALIGNE et leurs enfants ; Madame Veuve Lucien DAFAURE ; Monsieur et Madame Médéric DAFAURE ; Monsieur et Madame Alfred DAFAURE et leurs enfants ; Monsieur et Madame Elie DAFAURE ; Monsieur et Madame Georges PLESSIER et leurs enfants ; Monsieur Germain DAFAURE et leurs enfants ;

Les familles DAFAURE, MONTAGNAC, POMMARAT, MARMIESSE et BARGUES remercient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie par l'envoi de fleurs et de cartes ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Mathieu MALIGNE

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

PETITES ANNONCES

PRETS IMMEDIATS

Sur maisons, terres, pour rembourser vos prêts trop chers, pour acheter immeubles ou terres, **taux d'intérêt le plus bas.** Remboursement de 1 à 20 ans. **90 millions de prêts réalisés. La Renaissance Immobilière de France,** Société Anonyme, capital 1.400.000 francs.

F. Thévenin, Directeur départemental, 7, Avenue de la Gare, Cahors, de 9 h. à 12 h. et sur rendez-vous. *Rien à payer d'avance.*

■

Madame TALOU, commissionnaire en marchandises, informe la clientèle des Grands Magasins « **Au bon Marché** » (Maison A. Boucicaut), Paris, qu'elle tient à sa disposition les catalogues et reprend les commandes.

■

Jeune femme demande place comme aide dans hôtel ou restautaurant. S'adresser au Bureau du Journal.

Imp. Coueslant (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. Parazines.

La Société Française des Anciens Etablissements

CINZANO

rappelle que les bouteilles comportant sa marque ne peuvent être utilisées pour d'autres produits que ceux fabriqués par elle (acte de contrefaçon et de concurrence déloyale, réprimé par les lois du 23-6-1857 et 18-7-1824).

Les bouteilles vides de notre marque sont reprises en bon état, au prix de 2 frs l'une.

S'ADRESSER A :

M. HENRAS, 4, place du Théâtre, à CAHORS

Feuilleton du *Journal du Lot.* 15

MAX DU VEUZIT

VERS L'UNIQUE

— Si tu as une robe signée Paquin ou Wolf, ne rate pas la possibilité de l'exhiber, lança une camarade facétieuse.

— Je l'ai commandée mais on ne me l'a pas encore livrée, répliqua Isabelle sur le même ton enjoué.

Et, plus sérieusement, elle ajouta :

— Ne comptez pas sur moi ce soir. Je ne demanderais pas mieux que d'être des vôtres mais en dehors de la robe que j'ai sur le dos, je n'ai absolument rien à me mettre.

— Raison de plus pour venir avec nous ! Talaine a promis de payer un costume à chacune de nous...

Une rougeur empourpra le front de l'orpheline.

— Un costume, balbutia-t-elle, saisie.

— Oui, une robe de cinq cents balles à prendre chez Juliette.

— Qui est-ce, Juliette ? interrogea-t-elle machinalement.

— Un couturier... une ancienne amie qu'il a installée richement et à qui il envoie des clientes... une manière comme une autre de contenter deux personnes en même temps, celle à qui il offre la robe et celle qui la vend. C'est un malin, vous voyez.

— Oui, il est tout à fait moderne, observa Isabelle d'un ton indéfinissable.

Au fond d'elle-même, la jeune fille se révoltait d'un pareil procédé. Le caractère de son poursuivant lui apparaissait soudain sous un angle pratique et calculé qui n'avait rien de reluisant.

« En résumé, ce n'est pas un bien joli monsieur, pensa-t-elle avec une sorte de rage. De quelque côté qu'on le retourne, il y a toujours un chose qui choque en lui. »

Quand la répétition fut terminée, ses camarades insistèrent pour qu'elle les suivît le soir.

— Voyons, Isabelle, pourquoi faites-vous toujours bande à part ? Ma parole, avec votre abstention persistante à toutes nos petites réunions, vous avez l'air de nous dédaigner ou de nous blâmer...

— Oh ! je n'ai ni à blâmer ni à dédaigner personne. La vérité est que je suis une vraie sauvage qui préfère la solitude à toutes ces parties de plaisir... une autre vérité, tout aussi péremptoire, je vous l'ai déjà fait connaître : je n'ai pas de robe à me mettre ce soir.

— Puisque Talaine a dit...

Mais, fermement, l'orpheline interrompit celle qui insistait :

— M. Talaine dit ce qu'il veut et moi je fais ce qui me plaît. Je n'ai pas besoin de la robe qu'il peut me payer.

— Vous voyez, vous faites la fière et paraissez nous reprocher notre facilité à accepter un cadeau qui ne coûte rien à gagner.

Isabelle eut un triste sourire :

— Voyons, fit-elle doucement ; pourquoi voulez-vous me faire dire ce que je ne pense pas ? Je suis heureuse pour vous que cet homme vous comble... sans conditions ! Mais, moi, je ne veux rien recevoir de lui... même sans réserve... comme vous !

— C'est que justement... il a fixé une clause... et ça dépend de vous, maintenant.

— Qu'est-ce que vous dites ? quelque chose qui dépend de moi ?

Elles l'entouraient toutes et Isabelle voyait soudain leurs regards hostiles qui la fixaient durement.

— Oui... Talaine a dit qu'il fallait qu'aucune de nous ne manquât ce soir, l'absence de l'une le délivrant de sa promesse.

L'orpheline haussa les épaules.

— Vous avez pu avoir confiance en la parole d'un individu susceptible de fournir une pareille restriction ?

— Oh ! pour donner ce qu'il a promis, il le donnera. Cet homme tient toujours ses engagements ; à nous de tenir les nôtres.

— Et vous avez promis que *vous me conduiriez* à cette soirée ? acheva la jeune fille un peu pâle, et qui ne gardait plus aucune illusion.

— Evidemment, nous avons promis ! Pourquoi ne viendriez-vous pas avec nous, puisqu'il s'agit, en réalité, de nous rendre service, tout en profitant vous-même de l'aubaine ?

— En effet, j'aurais l'air d'être mauvaise camarade...

— Pour sûr !

— Votre amphitryon a très bien calculé le poids de votre intervention, observa Isabelle, dont la voix sans intonation s'efforçait de demeurer calme.

— Enfin, peut-on compter sur vous ? questionna brusquement une des plus jeunes.

La petite choriste les regarda toutes l'une après l'autre, cherchant dans leurs prunelles interrogatives la lueur de sympathie qui lui permettrait peut-être de tenir tête à cette cabale d'un nouveau genre.

Mais elle ne rencontra que des regards curieux ou malveillants ; chacune de ces humbles artistes, mal payées, mal vêtues, se débattait journellement avec les difficultés de la vie et n'aurait pu admettre que le caprice d'une seule les empêchât de réaliser une aussi belle perspective que la possession d'une robe neuve si simplement gagnée.

— Allons, répondez : peut-on compter sur vous ?

— Evidemment, dit Isabelle de sa même voix douce. Je n'ai pas le droit de vous priver d'un tel cadeau.

— C'est gentil à vous de le comprendre... Si vous aviez fait des façons, Isabelle, vous devez penser que nous l'aurions trouvé mauvais.

— J'ai bien compris, dit-elle tristement.

— Alors, à ce soir, sans faute ?

— A ce soir.

Tout le bataillon de figurantes se dispersa sur cette promesse et Isabelle, le cerveau enténébré mais bouillonnant de cent projets différents pour tourner la difficulté, reprit le chemin de son logis.

— Lyse, pourrez-vous me rejoindre ce soir, à l'Abbaye de Samos ? Talaine a invité toutes mes compagnes, et je suis obligée de les accompagner.

Elle raconta toute l'histoire à son amie et dit, on devine avec quelle rancœur, pourquoi elle avait été obligée d'accepter.

— Je ne sais pas encore ce que je dirai à ce joli monsieur, conclut-elle; mais je voudrais bien pouvoir lui enlever l'envie de recommencer une aussi stupide plaisanterie.

Mais Lyse sentait bien que le mieux pour Isabelle, serait de paraître indifférente à un pareil manège, et elle s'efforça de calmer l'orpheline.

— Je serai à vos côtés, d'ailleurs, et à nous deux, nous saurons bien, s'il le faut, mettre les rieurs de notre côté.

La jeune fille en accepta l'augure ; mais au fond d'elle-même, sa révolte demeurait latente.

Tout le bataillon des choristes et des figurantes avait accepté l'invitation du jeune millionnaire, et à l'heure convenue, elles s'étaient ébattues dans le restaurant de nuit que des milliers de lampes électriques illuminaient de savants jeux de lumière.

Les théâtreuses avaient sorti leurs plus beaux atours, et chacune d'elles s'efforçait de cacher sa misère et de paraître une habituée de ces lieux de plaisir.

Elles affectaient d'être à l'aise, parlant haut, riant très fort, plissant dédaigneusement la lèvre devant la toilette des autres femmes.

Malheureusement, leurs robes claires bon marché et de mauvaise coupe ne reflétaient que la médiocrité ; et sous l'éblouissement des lustres, les pauvrettes ne brillaient pas avantageusement.

Henri Talaine, cependant, n'était pas gêné d'être vu en si piteuse compagnie. Il devait être connu, et peut-être la quantité de femmes qui l'entouraient, rachetait-elle la qualité pour ceux qui auraient pu s'étonner.

Ce soir-là, d'ailleurs, le millionnaire se sentait capable de supporter bien d'autres convives, pourvu qu'il eût la satisfaction de voir, parmi ceux-ci, la femme désirée entre toutes.

C'était pour posséder Isabelle quelques heures, qu'il avait organisé cette coûteuse soirée ; pour avoir la satisfaction de la recevoir enfin à sa table !

Il ne pouvait que se réjouir de la manœuvre de ses singulières invitées, puisqu'elles avaient réussi à lui amener celle dont il désirait la présence.

La jeune choriste, en effet, n'avait plus protesté contre l'obligation où la mettaient ses camarades de les accompagner.

A l'heure dite, sans se faire prier à nouveau, elle s'était jointe aux autres et les avait suivies en voiture jusqu'à ce restaurant de nuit.

Un peu désorientée de se trouver dans un tel milieu, en pareille compagnie, l'orpheline s'était placée à un bout de table, là où elle se sentait être le moins observée.

Assise de côté sur son siège, elle paraissait même se désintéresser de ses voisines, et son attention se portait plutôt sur les allées et venues des habitués et des serveurs que sur le bavardage et les attitudes de ses compagnes.

Avec sa robe de laine noire et sa collerette de fausse irlande, elle avait l'air d'une fillette innocente perdue dans un monde équivoque dont elle n'aurait pas fait partie.

Pour ne pas l'effaroucher du premier coup, Talaine ne s'était pas placé auprès de la jeune fille ; mais, assis à quelques sièges du sien, il ne la perdait pas de vue et ne voyait réellement qu'elle.

(*à suivre.*)